

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Lundi 18 Novembre 2024

Délibération 2024-41

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 14 Novembre 2024, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le lundi 18 Novembre 2024 à 08h30, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU Aurélien, et Mr HAY Jean-Claude, vice-présidents.

Date de la convocation : 15/11/2024
Membres en exercice : 88
Membres ayant pris part au vote : 11

Secrétaire de Séance : MOREAU Aurélien

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, HAY, HALLOUIN, SERRE, MAIGNE, MENAGER, DE LACHEISSERIE, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIÈRE.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs LEBALC'H, TEILLEUX, FUKS, COUDEL, BOULLAI, PESCHEUR.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, GARNIER, LE NOC, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, TESSIER, JULIEN, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LABONNE, LUNEAU, BICHON, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, PELOUIN, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

Expérimentation gestion des biodéchets en apport volontaire – contrat avec EASY Sas et SCIC BIOVAL

Le Président rappelle que la loi AGECE impose le tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} Janvier 2024. Dans ce cadre, le SIRTOM met à disposition des usagers :

- des composteurs pour les foyers possédant un jardin
- des lombricomposteurs pour les foyers ne possédant pas de jardin.

Vu qu'une seule solution de traitement des biodéchets existe localement par le biais de la société EASY Sas et la SCIC BIOVAL,

Il est proposé de mettre en place une expérimentation de collecte en apport volontaire des biodéchets avec EASY sas et la SCIC Bioval. La SCIC Bioval serait en charge de la partie collecte, la société EASY Sas, quant à elle, serait en charge du traitement et de la valorisation des biodéchets. Un contrat d'apport exclusif de biodéchets liant les deux entités.

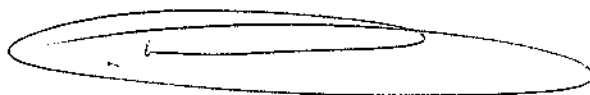
Afin de détourner des ordures ménagères des quantités de biodéchets plus significatives, les points d'apports volontaires seraient communs aux cantines scolaires et aux usagers ne possédant pas de jardin. Cette expérimentation serait menée sur 6/7 points de collecte répartis sur 4 communes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place de la gestion des biodéchets en apport volontaire selon l'expérimentation définie ;
- Donne pouvoir au Président d'adhérer à la SCIC Bioval ;
- Donne pouvoir au Président de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette expérimentation ;

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Moreau Aurélien



Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

27 NOV. 2024

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 27/11/2024
Et de la publication Du 28/11/2024
Le Président, Bertrand de LACHEISSERIE

